

Département de l'Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
ASSEMBLEE GENERALE DU 21 janvier 2009 à 15 heures**

Le 21 janvier deux mille neuf à quinze heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, salle de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François SZYPULA.

Membres en exercice : 32
Membres présents : 29
Membres votants : 32

Date de convocation : 15 janvier 2010

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	DAVID Gauthier	
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François CHAMBONNIERE Monique	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude TERRIAUD François MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	
MOLLES	DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle THEVENET Paul	
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe	

Absents et représentés :

- M. LAPENDRY Daniel (Arronnes), qui a donné procuration à M. SZYPULA François ;
- M. DERRIEN Jean-Paul (Châtel Montagne), qui a donné procuration à M DAVID Gauthier ;
- M. GADET René (Molles), qui a donné procuration à M. DUMONT Christophe.

Invités :

- M. Lucien REBIRON (Journal La Montagne)
- M. Bernard DUFRENOY (Journal La Semaine de l'Allier)
- Mme Mireille POUZERATTE (Trésorière) – Excusée
- M. Bruno CHABLE et Madame Marie-Jo ROCHE (Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise)

Monsieur François SZYPULA, Président, salue l'Assemblée et procède à l'appel des délégués. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

- Validation des comptes-rendus des conseils communautaires du 26/11 et du 10/12/09
- Financement des projets communaux par la Communauté de Communes
- Contrat de Madame GAIME – bilan Maison des Services et Site Internet
- Pôle d'Excellence Rurale deuxième génération
- Convention mission optionnelle Centre de Gestion
- Voirie forestière, demande de subventions
- Demande de subventions dossiers OPAH

- Questions diverses
 - o Maison des Services – Avenant de Marché pour l'Ets CABANNES
 - o Courrier Trésorerie du 15/01/10 (+ réponse ANEM)
 - o Distribution des données du dernier recensement INSEE valable au 01/01/10
 - o Distribution de l'appel à projet « sécurité routière »
 - o Horaires du Conseil Communautaire du 18 février 2010.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Validation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 et du décembre 2009.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2 – Financement des projets communaux par la Communauté de Communes.

Monsieur SZYPULA rappelle le contexte de cette proposition : au titre du Fond Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, le Conseil Régional demande que les projets communaux qui seraient avalisés par cette collectivité soient cofinancés à hauteur de 10 % par la Communauté de Communes. Plusieurs communes ont d'ores et déjà sollicité la Communauté de Communes pour plusieurs dizaines de milliers d'euros de participation. Monsieur SZYPULA souhaite donc que chacun s'exprime sur le sujet, préalablement à un vote, expression en trois étapes :

- Souhaitez-vous que la Communauté de Communes cofinance les projets communaux à hauteur de 10 % ?
- Si oui, comment finance-t-on ces 10 % ?
- Si oui, accepteriez-vous une compensation intégrale de ces 10 % par la commune, et sous quelle forme ?

Monsieur DUMONT souhaite apporter un complément : suite à un contact téléphonique avec les services du Conseil Régional, il s'avère que les financements possibles du Conseil Régional sont potentiellement de 20 % du projet, plafonnés à 44 000 euros de subventions. L'apport de la Communauté de Communes devra être soit de 10 % du coût total du projet hors taxe, soit de 10 % du montant du budget d'investissement de la commune de l'année n-1.

Monsieur CAMBON souhaite également intervenir en préalable en rappelant : « on m'a souvent répété que la Communauté de Communes n'avait pas la compétence culturelle, seules les communes l'ont. Nombre de nos petites communes n'ont pas les infrastructures nécessaires pour une offre culturelle de qualité. Alors on nous dit : faites de l'évènementiel ! Or, que nous nous tournions vers la Région, le département ou les communautés de communes, nous ne sommes pas aidés et, lorsque nous voulons offrir du qualitatif, nous sommes régulièrement déficitaires. L'Office du Tourisme fait ce qu'il peut mais, s'il ne peut proposer une offre permanente de thèmes culturels de qualité, ce n'est pas seulement avec notre patrimoine, que nous pourrions retenir nos visiteurs.

En effet, une offre culturelle « contemporaine » de qualité et bien pensée peut avoir un impact sur le tourisme mais est aussi profondément civilisatrice. Nous, qui sommes, à une trentaine de conseillers communautaires, maîtres de nos décisions, nous serions impardonnables en ces temps difficiles de ne pas entrer de plain pied dans une « véritable politique de civilisation » comme disait un politique bien connu, sauf que celui qui vous le disait n'avait pas lu le livre de l'inspireur de ce terme, Edgar MORIN, la suite nous l'a montré.

Nous, les petites communes, demandons à cette assemblée de nous aider par tous les moyens car l'éducation et la culture sont aussi les garants de la démocratie et d'une identité nationale bien comprise. Il faut le faire maintenant car maintes de nos petites communes – et vous le savez – vont disparaître par « incitation financière » à plus ou moins brève échéance. Si nous ne sommes pas équipés et aidés, nous deviendrons les territoires oubliés de cette nouvelle république, chantre d'un système financier mondialisé. »

Monsieur SZYPULA répond que les prochaines élections régionales feront peut-être évoluer le contexte actuel, même si on ne sait pas de quelle façon : statu quo, durcissement voire disparition de ces règles.

Il informe également les élus qu'un projet de loi a été déposé au Sénat pour interdire ce système d'obligations de financement imposé par une collectivité à une autre. En outre, le Sénateur DERIOT a été contacté pour étudier les possibilités d'utilisation de sa réserve parlementaire pour les projets de la Montagne Bourbonnaise. Il disposerait de 250 000 euros mais tous les projets de la Montagne Bourbonnaise (Châtelus, Molles, Nizerolles, Arronnes...) coûteraient 1,4 millions d'euros pour un besoin de financement estimé à 300 000 euros. Il ne sera donc pas possible de satisfaire tout le monde à la hauteur de ses besoins.

Avec Bruno CHABLE, il a pris contact avec d'autres communautés de communes. Beaucoup ne se sont pas prononcées sur les fonds de concours. Pour les autres :

- Marcillat en Combrailles : ne verse pas de fonds de concours aux communes ;
- Le Donjon Val Libre : idem ;
- Le Pays de Tronçais : apportera un fond de concours à la commune d'Ainay le Château pour la création d'un pôle médical lié à la présence d'un hôpital, mais la Communauté de Communes va devoir s'endetter pour cela ;
- Sioule, Colettes et Bouble : va apporter un fond de concours à trois communes qui ont un projet commun de rénovation de trois viaducs.

Une réunion des maires de la Communauté de Communes, le 11 janvier dernier a donné des résultats partagés :

- Un groupe considérant qu'il fallait que la Communauté de Communes finance les projets communaux ;
- Un groupe considérant le contraire ;
- Un troisième estimant que si financement intercommunal il devait y avoir, il devait être compensé par la commune bénéficiaire.

Monsieur TERRACOL s'interroge sur les possibilités de mesurer l'incidence du financement par la Communauté de Communes d'un projet communal par rapport à un autre ? Madame CHARASSE répond que le Conseil Régional fait déjà le tri.

Monsieur DAVID rappelle que l'on discute actuellement sur l'essence même d'une communauté de communes. Pour lui, la Communauté de Communes doit aider les petites communes qui ont peu de moyens. A l'époque, le SIVOM intervenait pour financer des projets communaux. Monsieur SZYPULA et Monsieur BLETTERY répondent que sur le fond et en théorie, ils sont d'accord mais que la réalité montre les capacités financières limitées de la Communauté de Communes. Monsieur SZYPULA rappelle pour mémoire les chiffres d'investissement et de fonctionnement de la Communauté de Communes qui regroupe 15 communes et de la Commune du Mayet de Mayet de Montagne

	Fonctionnement 2009	Investissement 2009
Le Mayet de Montagne	1 200 000 euros	500 000 euros
Communauté de Communes	642 000 euros*	946 000 euros

*Hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, reversée intégralement au SICTOM Sud Allier

Monsieur DAVID souhaite connaître les marges de manœuvre pour la valorisation du territoire. Que va faire la Communauté de Communes à l'avenir ? Monsieur SZYPULA répond que ce matin il était à une réunion au Conseil Général de l'Allier dont le sujet concernait la survie des SMAT. Le Conseil Général mène actuellement une politique où il n'investit plus sur le territoire. Sur les finances publiques, hormis les dotations d'Etat, tous les robinets se ferment. Heureusement, en Montagne Bourbonnaise, toutes les communes ont des équipements, même Châtelus, la plus petite. Il est nécessaire de ne pas se gêner, de trouver un équilibre entre les actions communales et intercommunales.

Monsieur TERRACOL considère que les nouvelles dispositions légales en matière d'interventions communales ou intercommunales vont appauvrir la Montagne Bourbonnaise, on retourne vers une recentralisation des interventions de l'Etat avec un maintien des dotations de l'Etat et une diminution des subventions régionales et départementales. Monsieur DAVID se demande si finalement l'Auvergne n'est pas un laboratoire de préfiguration du fonctionnement de la France dans les prochaines années.

Monsieur SZYPULA rappelle que les droits de mutation perçus par les communes et les départements ont chuté de 40%. Il a interrogé les entreprises de travaux publics : en 2009, elles ont cassé les prix, mais elles sont en déficit. En 2010, tout le monde va faire des économies : les départements, les régions, les collectivités locales, leurs carnets de commande sont vides. Monsieur DAVID considère qu'il est nécessaire d'investir et de s'endetter maintenant, pour être à l'heure plus tard et, tant qu'à investir, il faut s'assurer du retour sur investissement.

Monsieur MERCIER signale que pour la commune du Mayet de Montagne, ils sont incapables d'élaborer correctement les projets 2010, qu'actuellement et jusqu'à la fin du premier semestre 2010, tous les projets d'investissement sont gelés. Il évite également tous les projets d'investissement qui vont générer du fonctionnement, sauf pour la piscine mais le déficit était prévu.

Madame CLOUX souhaite connaître l'avis de Madame POUZERATTE. Monsieur SZYPULA répond qu'elle est contre les dotations des communautés de communes aux communes.

Monsieur SZYPULA propose, préalablement au vote que chaque membre du Conseil communautaire s'exprime sur les trois questions posées.

Monsieur MERCIER estime que la Communauté de Communes n'a pas les ressources pour financer les projets d'investissements communaux sauf à s'endetter. Pour 2010, il estime qu'il est nécessaire d'être prudent « wait and see », même si le Mayet de Montagne doit être l'un des moteurs sur le territoire. Il est également contre une compensation, si dotation il devait y avoir, des communes à l'intercommunalité.

Madame RIBOULET trouve dommage de se priver de financement, quel qu'il soit. Il faut examiner les projets un par un. Elle est contre une compensation.

Madame MERCIER est en accord avec Monsieur le Maire du Mayet de Montagne, il faut que la Communauté de Communes prenne une année sabbatique, comme au Mayet de Montagne.

Monsieur THERRIAUD partage ce point de vue.

Madame CHARASSE estime que si le oui l'emporte, il ne sera pas possible de trier entre les projets communaux et que la Communauté de Communes n'aura pas les moyens de les financer tous.

Monsieur THEVENET partage totalement de point de vue de Madame CHARASSE.

Madame CLOUX rappelle qu'elle est élue depuis maintenant deux ans et elle se demandait auparavant à quoi servait la Communauté de Communes. Si le oui l'emporte, il va falloir emprunter ou augmenter fortement les impôts, ce qui n'est pas envisageable. Elle est élue d'une commune qui est fortement endettée, il est très difficile maintenant de préparer des projets. Cependant, elle considère que le principe même édicté par le Conseil Régional est mauvais.

Monsieur DURAY pense que c'est le bon sens qui doit dicter l'intervention de la Communauté de Communes et donc qu'elle ne doit pas financer les projets communaux. De plus, quels seront les critères pertinents pour juger de la qualité d'un projet communal par rapport à un autre ?

Monsieur DEPALLE est contre ces dotations intercommunales car la Communauté de Communes n'a pas les moyens, sauf à ce que des contreparties soient versées par les communes.

Monsieur TERRACOL pense qu'il ne faut pas porter de jugement sur la qualité des projets communaux. La salle de Molles ne rapportera rien à la commune, pour d'autres projets, il y aura quelques rentrées d'argent pour la commune. Il souhaite que la Communauté de Communes finance les projets que les communes ne peuvent pas réaliser sans cette dotation. En ce qui concerne la compensation, il ne sait pas répondre, car ce système risque d'engager la mandature suivante. Néanmoins, il souhaite s'insurger contre le diktat imposé par le Conseil Régional.

Monsieur PERRET dit qu'il sera nécessaire, si le oui l'emporte, de prioriser les projets les uns par rapport aux autres. Il est contre ce système de dotation, même s'il a son gîte communal à rénover. Il souhaite que l'on reste sage.

Madame CHAMBONNIERE est d'accord avec Monsieur PERRET, d'autant plus qu'il sera ensuite difficile de dire non à une commune.

Monsieur DUMONT regrette que Monsieur GADET, souffrant, ne soit pas présent. Molles a été bien gérée. La réalisation du réseau d'assainissement a permis de relancer la construction de maisons neuves, les logements communaux ont été réhabilités. Pour ce qui est du complexe socio-culturel de Molles, le retour sur investissement sera réel et le projet présente un intérêt pour toute la Montagne. Ce seront des services en plus pour la population, du développement d'activités culturelles et une ouverture sur la ville. Ce ne sera pas rentable et on ne pourra pas en financer tous les ans.

Monsieur GIRAUD ne souhaite pas juger les projets. Il est d'accord sur le principe si les projets servent toutes les communes mais il a peur que ce soit les grosses communes qui utilisent tous les budgets.

Monsieur LAURENT dit que l'on ne peut pas être contre les projets. Si la Communauté de Communes doit financer des projets communaux, comment les cibler ? Comment les financer ? Il faudrait un échéancier sur la durée du mandat.

Monsieur COLAS remercie Monsieur SZYPULA pour son aide sur le dossier de Châtelus. Il pense qu'il est important que ce débat ait lieu, que l'on en parle pour savoir ce que l'on veut faire ensemble. Si la Communauté de Communes verse 10 % le Conseil Régional apporte 20%, il pensait que la commune pouvait ensuite rembourser ces 10% ; or, ce n'est pas légalement possible. Comme le Conseil Communautaire ne pourra pas hiérarchiser les projets et, comme il ne dispose pas des enveloppes financières suffisantes, apporter ces 10% va être très difficile. En 2011, il n'y aura plus d'argent nulle part.

Monsieur CAMBON constate que certains sont très optimistes, d'autres très pessimistes, la réalité est sûrement au milieu. Il souhaite qu'un combat soit mené contre cette décision. Des élections régionales sont en préparation, il va falloir interroger tous les candidats quand ils viendront se présenter aux élus et s'exprimer contre cette aberration qui empêche les communes d'investir. Il est conscient de ne pas être dans une assemblée politique mais il y a des valeurs à défendre.

Monsieur DAVID est d'accord pour un financement intercommunal, mais en en sélectionnant un seul, et en se fixant des objectifs. Il ne souhaite pas d'année blanche en investissement car cela signifiera un recul par rapport aux années antérieures, même si le territoire est pauvre.

Monsieur LAFAYE est d'accord pour un financement intercommunal, avec des plafonds et un calendrier d'intervention. Il faudrait que la Communauté de Communes puisse donner ce qu'elle peut à chaque commune et que les gros projets deviennent intercommunaux.

Monsieur LAZZERINI souhaite également que la Communauté de Communes finance un projet par commune et par an, avec un plafond. Il rappelle qu'à l'époque du SIVOM, les actions bénéficiaient à toutes les communes. Le Conseil Régional impose des règles, les projets devront maintenant bénéficier à toutes les communes.

Monsieur BASMAISON est contre un financement intercommunal car la Communauté de Communes n'en a pas les moyens.

Madame THOMARAT est contre un financement intercommunal car la Communauté de Communes n'en a pas les moyens.

Monsieur BOFFETY est d'accord pour un financement intercommunal, avec des plafonds et uniquement sur des projets ayant un caractère intercommunal.

Monsieur BLETTERY regrette que ce soit la région qui dicte la politique de la Communauté de Communes. Le choix des projets doit se faire non seulement par rapport à leur contenu mais aussi par rapport aux finances disponibles. S'il estime qu'il serait normal que la Communauté de Communes puisse soutenir les communes dans leurs projets, il constate que la réalité financière qui s'impose à nous ne le permet pas. Pour satisfaire aux projets des communes qui seraient acceptés unilatéralement par la Région, la Communauté de Communes serait obligée et d'augmenter sa fiscalité et de recourir à l'emprunt, ou plutôt à des emprunts successifs car les demandes cumulées pourraient être très importantes. Dans ce contexte, il est donc contre l'intervention de la Communauté de Communes et il estime également nécessaire de mener une action contre ce système auprès des candidats aux élections régionales.

Monsieur ROUDILLON est contre un financement intercommunal et contre la compensation qui ne supprimera pas la dotation.

Monsieur MARTIN considère que la mise en place d'une dotation intercommunale aux communes pourrait, à terme, bloquer la Communauté de Communes.

Madame COULANGE comprend que l'on ait envie de dire oui mais la réalité budgétaire commande une réponse négative. Le Conseil Régional prend les collectivités locales en otage. Il faut raisonner à long terme et non simplement sur les projets actuels. De plus, sur quels critères se baser pour définir qu'un projet est intercommunal ou pas, sachant que le Conseil Régional a déjà ses propres critères que nous ne maîtrisons pas. Quant à la compensation, le système est trop flou, il est donc difficile de se prononcer. Monsieur LAFAYE réagit en disant que si au sein de la Communauté de Communes, le dossier n'est pas contesté, il a un caractère intercommunal.

Monsieur BARRAUD est persuadé que le Conseil Régional serait incapable de financer la totalité des projets communaux qui pourraient lui être présentés, d'où cette sélection « au financement intercommunal ». Madame COULANGE indique que comme il trie les projets, il pourra financer ceux qu'il considère comme éligibles. Monsieur BARRAUD souhaite que soit privilégié au niveau intercommunal les projets économiques ou de développement de l'emploi.

Monsieur SZYPULA rappelle que le budget du Conseil Régional est inférieur au budget du département du Puy-de-Dôme. La Communauté de Communes est fragile mais saine, l'endettement est très bas, les taux d'imposition également, et peu de collectivités ont autant investi qu'elle ces dernières années. A ceux qui considèrent que tout est fait au Mayet de Montagne, il rappelle que l'intercommunalité doit servir à tous et il cite le portage de repas, la halte-garderie itinérante, voirie forestière..., qu'elle doit permettre de faire ensemble ce qui ne peut pas être fait tout seul. Le réseau de chaleur bois du Mayet de Montagne est effectivement un investissement intercommunal dédié sur une commune, mais il ne coûte rien à la collectivité, c'est un prestataire privé qui assume le risque.

Monsieur LAFAYE rétorque, en ce qui concerne la halte-garderie, qu'elle serait mieux uniquement au Mayet de Montagne.

En ce qui concerne l'économie, Monsieur SZYPULA répond que la Communauté de Communes est ouverte à cela, une zone est créée au Mayet de Montagne, d'autres pourraient l'être ailleurs. Globalement, il estime que la Communauté de Communes doit porter les projets intercommunaux, les communes les projets communaux, le Conseil Régional nous fait tout mélanger. Il est d'accord sur le fait qu'il sera nécessaire d'interpeller les candidats sur le système mis en place par le Conseil Régional.

Monsieur TERRACOL estime qu'en Communauté de Communes, on doit mutualiser les pertes. Le projet de Molles, à terme, rapportera en images, services... Pour ce qui est de la voirie forestière, il pense que ces investissements ne touchent que quelques propriétaires forestiers et non la population

au sens général du terme. Monsieur SZYPULA lui répond que la voirie forestière est nécessaire à la valorisation de la ressource locale.

Monsieur LAZZERINI et Monsieur BASMAISON quittent la séance à 17h25. Ils donnent respectivement pouvoir à Monsieur LAFAYE et à Monsieur GIRAUD.

Monsieur SZYPULA souhaite apporter sa contribution au tour de table qui s'achève. Les projets intercommunaux doivent être discutés. Le territoire est pauvre, mais il a la plus faible pression fiscale du département de l'Allier. Cependant, il est trop tard pour augmenter les impôts, le contexte local, national et mondial ne le permet plus, l'aisance est finie. Reste l'emprunt, mais il n'est pas possible d'emprunter pour tout. L'endettement de la Communauté de Communes afin de permettre aux communes d'investir semble difficile. Donc à la question souhaitez-vous que la Communauté de Communes cofinance les projets communaux à hauteur de 10 % ? Il répond d'un non ferme même s'il pourrait reconsidérer sa position au regard d'un engagement strict d'une commune à compenser ces 10%.

Monsieur SZYPULA propose ensuite de passer au vote, à bulletin secret.

(texte intégral de la délibération)

DOTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR FINANCER LES PROJETS COMMUNAUX
--

Dans le cadre de la politique de contractualisation au titre du Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire proposé par le Conseil Régional d'Auvergne, ce dernier considère qu'il pourrait financer certains projets communaux sous réserve que la Communauté de Communes apporte une dotation de 10 % du coût de l'investissement communal ou équivalente à 10 % des investissements communaux de l'année n-1.

Après discussion et vote à bulletin secret, le Conseil Communautaire, à la question : « souhaitez-vous que la Communauté de Communes cofinance les projets communaux à hauteur de 10 % » répond par

10 voix Pour
20 voix Contre
2 bulletins blancs

Que la Communauté de Communes n'apportera pas 10% de financement en dotation aux projets communaux.

Madame COULANGE et Monsieur DURAY quittent la séance à 17h40. Ils donnent respectivement pouvoir à Monsieur MARTIN et à Madame CLOUX.

3 – Contrat de Madame GAIME – bilan Maison des Services et Site Internet

Monsieur SZYPULA rappelle que Madame GAIME est l'animatrice et l'agent d'accueil de la Maison des Services. A ce jour, 17 services disposent de permanence sous diverses formes dans les locaux. En terme de fréquentation, 1 252 personnes ont été reçues dans les locaux en 2009 (pour mémoire : 414 en 2007, 621 en 2008), pour un territoire de 6 800 habitants.

Le site internet quant à lui a été vu 31 583 fois, pour un temps moyen de connections de 2 minutes et 23 secondes, ce qui est très important. Bruno CHABLE rappelle d'ailleurs qu'il est à la disposition des communes pour mettre en ligne leurs données. Monsieur TERRACOL souhaite savoir s'il est opportun de transmettre des données alors que la commune dispose d'un site. Monsieur SZYPULA et Bruno CHABLE rappellent que le site internet de la Communauté de Communes a été conçu pour être un site vitrine de la Montagne, qui fait le lien avec les sites communaux lorsqu'ils existent. Si on prend l'exemple de Ferrières sur Sichon, la commune dispose de son propre site internet, mais transmet également pour une mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes, les informations communales (compte-rendu de conseils municipaux, calendrier des manifestations...), l'existence de l'un n'empêchant pas la vie de l'autre et rend les deux plus visibles sur l'immense toile du web.

En ce qui concerne le poste de Madame GAIME, durant trois ans, l'Etat a financé le fonctionnement de la Maison des services par le biais de la DDR, à raison de 20 000 euros par an. Cette subvention s'est

arrêtée fin 2009. Des négociations sont en cours avec le Conseil Général pour l'octroi de subventions de remplacement, dans le cadre du Contrat d'intercommunalité 2^{ème} génération.

(Texte intégral de la délibération)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE MURIEL GAIME DU 12 février 2010 AU 11 février 2011

Sur proposition du Président de renouveler le contrat d'engagement de Muriel GAIME, le conseil communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions :

- Décide de renouveler le contrat d'engagement de Muriel GAIME, pour une durée de un an à compter du 12 février 2010 jusqu'au 11 février 2011,
- Mandate le Président ou son représentant pour procéder à toutes les formalités nécessaires ;
- Précise que les dépenses seront imputées au chapitre budgétaire 012 « Charges du personnel » du budget 2009 de la communauté de communes.

4 – Pôle d'Excellence Rurale deuxième génération

Monsieur SZYPULA présente le nouvel appel à projet concernant le Pôle d'Excellence Rurale de 2^{ème} génération.

Actuellement, les réflexions tournent autour de plusieurs pistes concernant la filière bois :

- Sur l'amont de la filière, le Lycée Claude Mercier présentera un projet de Centre de Formation Permanent à la Conduite d'Engins Forestiers
- Sur la transformation des bois, une réflexion est menée sur le besoin en terme de séchoir à bois
- Sur le bois énergie, a priori, les projets sur ce thème ne sont plus éligibles
- Sur le Bois construction, une piste, liée à l'inauguration de la 1^{ère} maison passive d'Auvergne à La Chapelle est en réflexion : nous sommes un territoire pauvre, où l'habitat n'est pas de grande qualité (le parc de logements indignes ou potentiellement indignes est important), il est parfois difficile de trouver des logements de qualité, à l'achat ou à la location, notamment pour les jeunes.

Monsieur LAFAYE, concernant le projet de séchoir, s'interroge sur la nature des bois à sécher et sur la nécessité de trouver un porteur de projet. Monsieur SZYPULA est conscient de ce problème, d'autant plus que les délais sont très courts ; pour ce qui est du bois, il s'agirait plutôt de bois de chauffage que de bois d'œuvre : suite à des contacts avec des vendeurs de poêles et de cheminées, il semblerait qu'il existe une demande, non satisfaite de bois de chauffage séché.

Monsieur DAVID se demande pourquoi le séchoir n'a pas été prévu dans le premier dossier déposé par la Communauté de Communes. Il souhaiterait savoir combien d'emplois ont été créés suite au premier pôle. Monsieur SZYPULA lui répond que dans la première génération des pôles d'excellence ruraux, la Communauté de Communes a privilégié le travail sur les chaufferies au bois. Pour ce qui est des emplois, le Pôle d'excellence a permis la création du chantier d'insertion sur la Vallée du Sichon qui employait 14 personnes plus l'encadrant.

Monsieur DAVID souhaite savoir s'il est possible de travailler sur l'isolation bois à base de laine de bois. Il rappelle qu'il a été, avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine à une journée d'informations sur le Chanvre, mais comme le disait Monsieur LAFAYE, le projet fonctionne bien en Indre et Loire parce que les producteurs locaux se sont investis, ce qui n'est pas le cas dans les Monts de la Madeleine. Monsieur BARRAUD répond sur la laine de bois en expliquant qu'il s'agit de procédés industriels complexes à mettre en œuvre, avec des technologies brevetées.

Certains élus s'interrogent sur une demande de labellisation au titre des pôles liée à la filière bois. Pourquoi ne pas privilégier la culture et le développement culturel ? Monsieur SZYPULA répond que lors de la première génération des pôles, les premières réflexions de la Communauté de Communes et du SMAT portaient sur le développement culturel et touristique, la Préfecture avait rapidement demandé à travailler sur d'autres pistes car ils considéraient ces projets comme peu innovants. Sur la

filère bois, les marges de progression sont encore fortes et les projets innovants en la matière reçoivent un accueil plutôt favorable de la part des services de l'Etat.

Monsieur TERRACOL indique qu'il souhaiterait travailler quant à lui sur les problématiques d'énergies renouvelables.

Madame CHARASSE quitte la séance à 18h10, elle donne pouvoir à Monsieur THEVENET. Monsieur DAVID quitte la séance à 18h15.

Monsieur DUMONT informe les membres du conseil qu'un projet de plateforme de fabrication de plaquettes pourrait voir le jour à Molles. Bruno CHABLE lui indique que la Communauté de Communes a réalisé une étude de faisabilité pour une plateforme similaire sur la commune de Nizerolles, mais que les conclusions n'étaient pas favorables à l'implantation de telles structures en Montagne Bourbonnaise, car trop éloignées des zones de vente. Il lui fournira une copie de l'étude.

Monsieur CAMBON et Monsieur TERRACOL s'inquiètent des regroupements parcellaires, de l'implantation des coopératives et des essais pour mettre au point une abatteuse à feuillus qui risquent d'avoir un impact à terme sur les paysages. Bruno CHABLE répond que le parcellaire est tellement morcelé en Montagne Bourbonnaise qu'il suffit à lui seul à assurer la diversification des essences. Monsieur LAFAYE trouve antinomique le fait de travailler au regroupement des parcelles avec le CRPF et de vouloir préserver les paysages.

5 – Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale **(Texte intégral de la délibération)**

CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AVENANT N°1

Monsieur le Président présente le projet de convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- Conseil et assistance statutaires aux collectivités et aux agents (au-delà de la mission de base exercée par le Centre de Gestion à titre obligatoire) par communication téléphonique, par écrit ou par rendez-vous (déroulement de carrière des agents, modèles de délibérations et d'arrêtés à personnaliser, préparation de dossiers traités en commission paritaire)
- Aide et conseils lors de conflits élus-agents
- Conseil juridique
- Tenues régulières de réunions d'information décentralisées par arrondissement avec les élus sur des thèmes d'actualité
- Aide au recrutement, notamment en participant à des jurys de recrutement, dans un cadre extérieur à celui des concours
- Envoi régulier de circulaires et flashs d'informations sur l'actualité juridique
- Calcul des allocations chômage pour les collectivités et établissements en auto assurance

L'avenant n°1 ajoute à ces missions le Secrétariat de la Commission de Réforme des personnels territoriaux de l'Allier.

Pour effectuer ces missions, le Centre de Gestion demande une cotisation annuelle de 0,25% de la cotisation obligatoire à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- valide le projet de convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :
- valide l'avenant n°1 de cette convention
- valide le paiement d'une cotisation additionnelle de 0,25% de la cotisation obligatoire pour paiement de ces missions facultatives ;
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision

6 - Voirie forestière, demande de subventions

(texte intégral de la délibération)

DEMANDE DE SUBVENTIONS VOIRIE FORESTIERE
--

Monsieur le Président présente le projet de voirie forestière 2009-2010 :

TRANCHE FERME

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Malgoutte à Bois Blanc	1 380	42 295 €	lot 1	1 mois
Ferrières sur Sichon	Chez Giraud à Fradin	1 800	47 035 €	lot 2	1 mois
Arfeuilles	Ramille à Montfroid	1 530	35 680 €	lot 3	1,5 mois
TOTAL		4 710	125 010 €		

TRANCHE CONDITIONNELLE

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)	Coût estimé (€ H.T.)	Découpage	Durée à compter d'avril 2010
Saint Clément	Chemin rural du Morin aux Vignes	790	29 390 €	lot 4	1 mois
La Chapelle	Les Eaux Blanches à Pont Cognet	1 700	66 420 €	lot 5	1,5 mois
TOTAL		2 490	95 810 €		

Soit :

- Travaux : 220 820,00 € H.T.
- APS (DDE) : 4 824,00 € H.T.
- Conduite des travaux : 9 600,00 € H.T.

TOTAL 235 244,00 € H.T.

Plan de financement :

- Etat 82 335,40 € H.T. (35%)
- Fonds Européen 82 335,40 € H.T. (35%)
- Conseil Général de l'Allier 23 524,40 € H.T. (10%)
- Autofinancement 47 048,80 € H.T. (20%)

TOTAL 235 244,00 € H.T. (100%)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- valide le plan de financement proposé
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

7 – OPAH : demande de subventions

(Texte intégral de la délibération)

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX - OPAH 2008-2013

Monsieur le Président présente six dossiers de propriétaires occupants et 1 dossiers de propriétaires bailleurs qui souhaitent bénéficier des aides au titre de l'OPAH. Ces dossiers ont été validés par le Conseil Général et l'ANAH afin d'attribuer l'aide complémentaire de 5 %.

Propriétaires occupants

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Mme et M. J. Louis DECORET Gagnon 03640 ARFEUILLES	11 605,00 €	11 605,00 €	580,25 €	4 061,75 €
Mme Jeanne DUMONT Chandelle 03250 NIZEROLLES	1 717,00 €	1 717,00 €	85,85 €	600,95 €
Mme Clémence MOUSSIÈRE Chez Régnier 03250 NIZEROLLES	83 569,00 €	30 000,00 €	1 500,00 €	16 500,00 €
Mme L. KONIK et M. A. LOKMAN La Grande Serve 03250 LA CHABANNE	1 147,00 €	1 147,00 €	57,35 €	401,45 €
Madame Aimée ROCHE Retords 03250 LA CHABANNE	3 054,00 €	3 054,00 €	152,70 €	1 068,90 €
Monsieur Pierre ROUGERON Moulin du Roc 03300 LA CHAPELLE	17 544,00 €	13 000,00 €	650,00 €	4 550,00 €

Propriétaires bailleurs

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
M. et Mme Jean POUZADOUX La Maison Brulée 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	6 166,00 €	6 166,00 €	308,30 €	2 158,10 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- valide les demandes de subventions de ces 7 propriétaires
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

(Texte intégral de la délibération)

VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX OPAH 2008-2013

Monsieur le Président présente trois dossiers de propriétaires occupants dont les travaux ont été réalisés et validés par le Conseil Général et l'ANAH, pour paiement :

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Madame Marcelle SUDRE Place des Victoires 03640 ARFEUILLES	1 436,00 €	751,00 €	37,50 €	262,50 € + 305,50 € (Handicap)
Madame Andrée CORRE Buisson 03250 LE MAYET DE MONTAGNE	2 218,00 €	2 102,00 €	105,10 €	735,70 €
Mme et M. Louis THEVENET 11 rue Benoit Basmaison 03250 FERRIERES SUR SICHON	3 537,80 €	3 353,00 €	167,65 €	1 173,55 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- valide les demandes de paiement de ces 3 propriétaires occupants
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

8 – Questions diverses

- Maison des Services – Avenant de Marché pour l'Ets CABANNES

(Texte intégral de la délibération)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
MAISON DES SERVICES

Monsieur le Président présente l'avenant nécessaire, pour l'entreprise Cabannes - lot aluminium, à l'achèvement des travaux de la Maison des Services au Mayet de Montagne :

Tranche conditionnelle :

- Marché initial : 10 260,00 € H.T.
- => Avenant n°1 : 3 580,00 € H.T.

Ces travaux supplémentaires ont été nécessaires pour couvrir la cage d'escalier et limiter les infiltrations d'eau dans la cage d'ascenseur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- valide l'avenant de marché de Maison des Services pour l'entreprise Cabannes, d'un montant de 3 580 € H.T.
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à la passation de ces avenants.

- Courrier Trésorerie du 15/01/10

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur le Trésorier Payeur Général de l'Allier annonçant la fermeture au public deux demi-journées par semaine de la Trésorerie du Mayet de Montagne. Il indique qu'il a également contacté l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) afin de connaître leur position par rapport à de telles pratiques.

En réponse l'ANEM rappelle que, La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a fait de l'information préalable, de la concertation et du respect des objectifs contractualisés d'aménagement du territoire les trois ressorts principaux d'un dispositif de contrôle sur lequel le préfet joue un rôle déterminant. Monsieur le Président propose aux élus de faire, avant toute autre action, une réponse en ce sens à Monsieur le Trésorier Principal de l'Allier.

- Distribution des données du dernier recensement INSEE valable au 01/01/10

Bruno CHABLE distribue aux élus les données du dernier recensement de la population, valable au 01 janvier 2010.

- Distribution de l'appel à projet « sécurité routière »

Bruno CHABLE distribue aux membres du Conseil Communautaire un document de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier un appel à projet sur le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

- Prochaine réunion du Conseil Communautaire

Monsieur SZYPULA informe les membres du Conseil que le prochain Conseil Communautaire du 18 février 2010 sera avancé à 15h00, pour ensuite, à 18h30, aller visiter la maison passive de La Chapelle.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h50.